

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 6 novembre 2009

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° CP-2009-14-7-3

**Service consulté**

**PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE**

Résumé : *Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement une opération pour un montant de 2 351 €.*

Lors de sa séance budgétaire du 11 décembre 2008 (rapport CG-2008-5-7-5), l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2009 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle dans la limite de l'autorisation de programme votée de 250 000 €.

A ce jour, huit opérations relevant de ce programme ont été engagées pour un montant de 69 035 €.

Il vous est proposé de programmer définitivement une nouvelle opération d'investissement récapitulée dans le tableau annexé au rapport pour un montant de subvention de 2 351 € et pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable au cours de sa réunion du 7 octobre 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir Programme D213, opération 2009-D213-9999 Imputation 204-311-2042-2292-371.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

## Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 06 NOVEMBRE 2009

### Bâtiments associatifs à vocation culturelle PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LAC03033	<b>ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER</b> Equipement de 2 salles pour la pratique des musiques actuelles (matériel de sono) Avis favorable de la commission de la Culture des 9 juin et 7 octobre 2009	6 718,00	35% plafonnée à 4 000 € pour les 2 salles	2 351,00
			Total	2 351,00